

Ce communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres

**COMMUNIQUE DU 25 MAI 2022 RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE
D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIÉE PAR



AGISSANT DE CONCERT AVEC HOCH PARTNERS PEI

PRESENTEE PAR



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES
INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE INOVALIS**

PRIX DE L'OFFRE

2,80 euros par action ADVENIS

DUREE DE L'OFFRE

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »)
conformément aux dispositions de son règlement général



Le présent communiqué a été établi par la société Inovalis. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (le « **RGAMF** »).

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'AMF a apposé son visa n° 22-174 en date

du 24 mai 2022 sur la note d'information établie par la société Inovalis (la « Note d'Information ») relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Advenis initiée par la société Inovalis agissant de concert avec la société Hoche Partners PEI (l'« Offre »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Inovalis a été déposé auprès de l'AMF le 24 mai 2022 et est mis à la disposition du public ce jour, le 25 mai 2022.

La Note d'Information ainsi que le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Inovalis sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Inovalis (www.inovalis.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Inovalis (52 rue de Bassano, 75008 Paris) et de Banque Delubac & Cie (10 rue Roquépine, 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

La société Inovalis décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.